COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

.....

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 23 février 2007 (convocation du 12 février 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Février Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS:

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. CAZABONNE Alain, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHARD Max. M. LABISTE Bernard. M. FELTESSE Vincent, M. GELLE Thierry, Mme LACUEY Conchita. M. LAMAISON Serge. M. PIERRE Maurice. M. SAINTE-MARIE Michel. M. SOUBIRAN Claude. M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. BELIN Bernard, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MERCHERZ Jean, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION:

M. JUPPE Alain à M. MARTIN Hugues

M. BOBET Patrick à M. MANSENCAL Alain (jusqu'à 10 h 30)

M. BRON J. Charles à Mme BOURRAGUE Chantal (jusqu'à 10 h 15)

Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain

Mme. DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique

M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard

M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 45)

M. LABARDIN Michel à M. REBIERE André

M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques (jusqu'à 10 h 15)

M. MERCIER Michel à M. GOURGUES Jean-Pierre

M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy

M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude

M. VALADE Jacques à M. DUCHENE Michel (jusqu'à 10 h 30)

M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN Alexis

M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)

M. BENOIT Jean-Jacques à M. ANZIANI Alain

M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain

M. CANIVENC René à M. QUERON Robert

Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. BRACQ Mireille

M. CAZENAVE Charles à M. CASTEX Régis (jusqu'à 10 h 30)

M. CORDOBA Aimé à Mme. ISTE Michèle

M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan (jusqu'à 10 h 00)

Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques Mme. DUMONT Dominique à M. JOUVE Serge

M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel

M. FERILLOT MICHELA M. SAINTE-MARIE MICH

M. GRANET Michel à M. DAVID Alain

M JUNCA Bernard à M. DUPRAT Christophe

M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel

M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max

M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel

M. MONCASSIN Alain à Mme. FAORO Michèle

M. MOULINER Max à M. COUTURIER J. Louis (jusqu'à 10 h 00)

Mme PARCELIER Muriel à M. DUCASSOU Dominique (jusqu'à 10 h 00)

M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas

M. PONS Henri à Mme BRUNET Françoise (jusqu'à 10 h 00)

M. QUANCARD Joël à Mme. PUJO Colette

M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent

M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert

Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. DARCHE Michelle

LA SÉANCE EST OUVERTE

DELIBERATION DU CONSEIL SEANCE DU 23 février 2007

POLE AMENAGEMENT URBAIN ET HABITAT Direction Développement Opérationnel et Aménagement

N° 2007/0118

PESSAC - ZAC "Centre Ville" - Equipements publics d'intérêt général - Mandat à Aquitanis - Marché de travaux rue Herman Lemoine - Avenant n° - Validation

Madame DUMONT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2003/0386 du 23 mai 2003, la Communauté Urbaine a confié à Aquitanis la réalisation d'une partie du programme des équipements publics d'intérêt général de la ZAC « Centre Ville » à PESSAC par voie de mandat.

La convention de mandat porte sur les rues Roger Cohé, Herman Lemoine, square Dignac et le parvis de l'école.

Dans le cadre de ce mandat, un marché numéroté 2006/31 a été passé avec le groupement d'entreprises SOPEGA TP/DLE/ALPHA ESPACES concernant la requalification de la rue Herman Lemoine et la réalisation du parvis de l'école. L'ordre de service de démarrage des travaux et la notification du marché ont été donnés le 03 mars 2006 pour une durée de 5 mois et pour un montant initial de 634 019,10€ HT.

Aujourd'hui, le mandataire propose d'ajuster le marché de base afin :

- de prendre en compte des travaux supplémentaires non prévus initialement à savoir, l'entourage des candélabres en pavés, la réalisation d'enrobés rouge, le comblement des fosses d'arbres, les tampons garnissables, la reprise des places de parking, les travaux de branchements des réseaux EDF chez les riverains, la fourniture et la pose de potelets amovibles au niveau du parvis de l'école, la fourniture et la pose de bancs et fauteuils de type Cléo, la fourniture et la pose de grilles d'arbres sur mesure pour les platanes du parvis, la fourniture et la plantation d'arbres en cépées sur le parvis de l'école et le remplacement des crosses des candélabres;
- d'ajuster les quantités de travaux réellement exécutées ;
- d'allonger le délai de réalisation des travaux.

La prise en compte de ces éléments dans le marché confié à l'entreprise implique d'envisager un avenant n°1 d'un montant de 21 008,8 6€ HT soit 25 126,60€ TTC ce qui correspond à une augmentation de 3,3% du marché initial et porte celui-ci à 655 027,96€ HT soit 783 413,44€ TTC.

Par conséquent, nous vous demandons, si tel est votre avis, de bien vouloir :

 VALIDER l'avenant n
 du marché de travaux pour la requalification de la rue Herman Lemoine et la réalisation du parvis de l'école dans la ZAC « Centre Ville » à PESSAC

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité. Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 février 2007,

> Pour expédition conforme, par délégation, le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 8 MARS 2007

PUBLIÉ LE: 8 MARS 2007

M. SERGE LAMAISON